CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 22 FÉVRIER 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Assiste également à la séance, Madame Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière.

La séance extraordinaire du conseil du 22 février sera tenue publiquement avec la capacité maximum de personnes.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse annonce l'assemblée extraordinaire ouverte à 18h37.

2022-02-CMD047 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.2 Dépôt du projet de règlement 550-1-ADM-2022, modifiant le règlement portant le numéro 550-ADM-2018, relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Déléage.

2 LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-CMD048 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 550-1-ADM-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 550-ADM-2018, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLU(E) S DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de mettre à jour le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élu(e) s suite à la loi N° 49, modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

PAR CONSÉQUENT, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec,* Madame la conseillère Michelle Briand dépose le projet du règlement 550-1-ADM-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé par les élus de la Municipalité de Déléage.

Adoptée à l'unanimité.

2022-02-CMD049 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé du conseiller Eric Gauthier, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18h38.

Adoptée à l'unanimité.

_____ _____
Anne Potvin Joanne Poulin
Mairesse Directrice générale et Greffière-trésorière